

Réponse au postulat du Conseiller André Liechti

Séance du Conseil communal du 5 décembre 2020

Pour une politique en faveur des personnes âgées

Au cours de la séance du Conseil communal du 4 mai 2020, le conseiller communal André Liechti a déposé le postulat suivant :

Postulat

Confrontée au vieillissement de la population de la commune de Lutry, la Municipalité de Lutry est invitée à définir une stratégie et une planification permettant de répondre aux besoins des générations plus âgées.

Ce plan de politique en faveur des personnes âgées donnera les lignes directrices dans les domaines du logement, de la mobilité, des prestations de santé et de soutien, de la participation et de l'autodétermination. Il constituera un instrument de pilotage qui définit les objectifs et les conditions-cadres de la politique communale en faveur des aînés.

Développement

Dans nos pays occidentaux, le faible taux de natalité et l'augmentation constante de l'espérance de vie entraînent un vieillissement démographique. On parle dès lors de la « société vieillissante ». Certains préfèrent la nommer « société de longue vie ». L'observation de l'évolution de la pyramide des âges de la population de Lutry confirme clairement cette tendance.

Ce phénomène démographique engendre des besoins particuliers dans divers domaines : par ordre d'importance, la santé et le soutien, le logement, l'intégration sociale et la participation à la société, les transports publics et la mobilité, les espaces publics, la communication et l'information. Notre commune, comme la plupart des communes suisses, est confrontée à des défis stratégiques en vue de créer un cadre qui peut répondre aux besoins des générations plus âgées et qui favorise leur santé, leur participation et leur autodétermination.

Les personnes âgées devraient pouvoir vivre de manière autonome le plus longtemps possible. Pour que cela soit possible, il faut d'une part un espace de vie suffisamment adapté et d'autre part une prise en charge spécifique.

Une récente étude de l'institut de recherche gfs.bern, mandaté par l'Académie suisse des sciences humaines et sociales, l'Association des Communes suisses et l'Union des villes suisses, constate que « les tâches essentielles comme les services de santé et de soutien (soins et prise en charge) sont de la plus haute importance. D'autres thèmes tels que l'autonomie liée à l'âge ou le logement adapté aux personnes âgées sont encore des sujets marginaux ». Ce constat vaut également pour notre commune.

Une description de l'organisation de la politique actuelle et future en faveur des aînés et du rôle des institutions existantes est souhaitée. En plus des directives cantonales, il est donc primordial de se doter d'un outil prospectif qui décrit les structures existantes et les structures

futures en tenant compte de l'évolution démographique, et qui fixe des objectifs pour les divers domaines cités.

La Municipalité pourrait s'appuyer sur les exemples des villes membres du Réseau suisse des villes-amies des aîné-e-s. Une ville-amie des aîné-e-s encourage le vieillissement actif en optimisant la santé, la participation et la sécurité des citoyens âgés pour améliorer leur qualité de vie. Concrètement, une ville-amie des aîné-e-s adapte ses structures et ses services afin que les personnes âgées aux capacités et aux besoins divers puissent y accéder et y avoir leur place. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS), qui est à l'origine du Réseau mondial des villes et communautés amies des aîné-e-s, a défini huit domaines de la qualité de vie : espaces extérieurs et bâtiments - transport et mobilité - habitat - information et communication - lien social et solidarité - culture et loisirs - participation citoyenne et emploi - autonomie, services et soins.

Nous sommes ou avons été confrontés, pour la plupart d'entre nous, aux difficultés que rencontrent ou ont rencontrées nos parents vieillissants. Certains d'entre nous, dont je suis, abordent ce dernier temps de vie et de fragilité croissante. Nous sommes donc toutes et tous concernés par la politique en faveur des personnes âgées. Comme représentantes et représentants de la population de Lutry, nous avons le devoir d'offrir aux personnes âgées de notre commune des prestations garantissant la meilleure qualité de vie possible. Nous devons donc nous doter des instruments et des infrastructures indispensables.

Je vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, chères et chers collègues, à accepter mon postulat.

Rapport municipal

En préambule à la demande déposée par le postulant, la Municipalité rappelle que la définition d'une stratégie et d'une planification permettant de répondre aux besoins des personnes âgées ressort de la compétence cantonale au travers de son Département de la santé et de l'action sociale (DSAS).

Le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) a été réorganisé en deux secteurs, les domaines santé et social, gérés par deux directions générales auxquels se rajoutent le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) et le Secrétariat général. La Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) regroupe désormais sous une seule entité l'ensemble des prestations sociales gérées par le DSAS. Cette direction unique permet au système d'aides financières à la personne de gagner en cohérence. Elle vise aussi à renforcer les stratégies d'insertion et de soutien aux personnes en situation de vulnérabilité accessibles à l'ensemble des bénéficiaires potentiels. Elle assure également un pilotage global des prestations d'accompagnement et d'hébergement destinées aux personnes âgées, en situation de handicap ou souffrant d'affections psychiatriques. La Direction générale de la santé (DGS) vise quant à elle un repositionnement du Service de la santé publique au vu de ses responsabilités sur le système de soins vaudois qui regroupe l'ensemble des professionnels et des institutions fournissant à la population des prestations de santé, qu'elles soient préventives, curatives, de réadaptation, palliatives, psychiatriques ou médico-sociales.

Les communes participent au financement des prestations globales liées au système de santé au travers de la facture sociale ce qui représente pour Lutry (en 2019) env. CHF 20 Mios.

Mis à part ce prélèvement obligatoire, Lutry contribue activement à promouvoir des actions en faveur des aînés par le biais de projets, en cours ou déjà réalisés, et de l'octroi d'aides et de subventions communales.

Le catalogue ci-après, qui ne se veut pas exhaustif, décrit les réalisations mentionnées.

1. PROJETS EN COURS OU REALISES

1.1 Quartiers Solidaires à Lutry

Ce projet, mené avec la collaboration de Pro Senectute, constitue la mesure phare en faveur de notre population de personnes âgées. Il a pu être mis en place grâce au préavis 1236/2017 voté par le Conseil, le 1^{er} mai 2017 et complété par le 1261/2019 portant sur le financement de ses deux dernières phases.

Il se terminera en 2021 au lieu de 2022 au vu de l'avancement de sa phase de construction et l'implication du Groupe habitant dans le projet. Son coût global est chiffré à CHF 400'000.- représentant la part communale, une partie étant subventionnée par le Canton.

1.2 Mobilité

- En 2019, le Service de la Mobilité a dispensé 2 cours « Être et rester mobile » au coût total de CHF 2'400.- Il est prévu de reconduire cette action pour cette année, respectivement en 2021, selon la situation pandémique.
- Le service a organisé avec les CFF un cours pour apprendre aux seniors à utiliser l'application CFF sans que cela n'engendre de coût supplémentaire pour la commune. Ce cours a rencontré un franc succès et sera aussi reconduit vu le nombre de participants.

1.3. Transport des personnes à mobilité réduite

- La Commune a conclu un accord de collaboration avec le DSAS pour fournir des bons de transport aux personnes à mobilité réduite. Cela inclut également les courses par Taxis Services. En 2019, nous avons dépensé un montant total de CHF 67'000.- (arr.) pour 2'552 courses médicales ou de loisirs.

1.4. Croisières des Aînés

- Celle-ci est organisée chaque 2 ans, en alternance avec celle des Jeunes au coût total de CHF 24'000.- (arr.)

1.5. Sacs poubelles

- Dans le cadre des mesures d'allègement de la taxe au sac et de la taxe de base à l'habitant, il a été distribué 228 rouleaux de 60 sacs de 17 l aux personnes incontinentes (voir Rapport de gestion 2019, page 28).
- Le coût global de ces mesures représente CHF 16'420.- pour la taxe aux sacs uniquement.

1.6. Plan canicule

- Un plan canicule en faveur des personnes âgées de 75 ans et plus, non suivies par le CMS ou séjournant dans un EMS, est mis en place chaque année et implique les services cantonaux et communaux.
- Il n'a pas été nécessaire de le déclencher en 2020. Si tel est le cas, les Aînés sont contactés par l'Office de la population et visités, sur demande, par des membres de la PCi, du SDIS ou des Samaritains.

1.7. Aides diverses

- La Commune subventionne des associations bénévoles s'occupant plus spécifiquement les personnes âgées, telle que Proxy.
- Elle soutient également la tenue des Tables au bistrot et du Café Rencontre. Ces activités ont connu un ralentissement en 2020 en raison de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19.
- Une coopération a été mise en place avec l'AVIVO pour aider les seniors à remplir leur déclaration d'impôt.

- Durant le confinement de ce printemps, la Municipalité a organisé le ravitaillement de Seniors ne pouvant se déplacer à cause des mesures sanitaires en mettant sur pied un service de livraison de courses à domicile.
- Par ailleurs, en collaboration avec les animatrices du Quartier solidaire, une chaîne téléphonique a été mise en place afin de s'assurer que les Seniors confinés à domicile aient un contact avec l'extérieur et puissent faire connaître leurs besoins. (Même mode que le plan canicule).

2. PROJETS FUTURS

Les futurs projets de développement de bâtiments communaux, notamment le futur Plan de Quartier Burquenet, intégreront des logements adaptés pour les seniors.

COMMUNICATION

Les actions menées par la Municipalité ont fait l'objet de communications dans l'Echomunal, en particulier concernant les réalisations et actions menées dans le cadre du projet de Quartiers solidaires.

INFRASTRUCTURES

Les services communaux sont également sensibilisés et attentifs aux besoins des seniors concernant

- L'environnement et l'entretien des espaces verts.
- La présence et l'accessibilité de toilettes sur le domaine public.
- La mise en place de bancs.
- Des trottoirs adaptés aux personnes handicapées.
- Des passages piétons bien marqués ou pourvus d'îlots.
- Une rampe pour permettre un accès facilité au lac pour les personnes à mobilité réduite désirant profiter des bienfaits de la baignade, etc.

Conclusions

La Commune de Lutry, en particulier son Bourg, peut être définie comme accueillante et agréable à vivre pour sa population, incluant ses personnes âgées en raison de son environnement, de ses nombreux espaces verts et de son bord du lac.

Réponse de la Municipalité

Au travers du rapport qui précède, la Municipalité considère avoir répondu à la motion du conseiller André Liechti et reste attentive au besoin des aînés et du reste de la population.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic
Charles Monod



Le secrétaire
Denys Galley

Adopté en séance de Municipalité le 2 novembre 2020

Municipale déléguée : Claire Glauser